



# Syndicat Intercommunal d'Information Géographique

## Procès-Verbal

*En application de l'article L2121-12 du Code Général des collectivités territoriales*

MEMBRES		
Afférents au Comité	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
50	50	26

L'an deux mil vingt-quatre et le onze avril, les membres du comité syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à orsan, sous la présidence de Monsieur Bernard DUCROS, Président.

**Présents :** GROUET Jean, JULLIARD Franck, LAVASTRE Norbert, CZARNEKI Loic, LUNA NOUGUIER Mireille, VUIGNIER Alexandra, DUCHER Catherine, VOLLE Charly, BRUGUIER Jean-Louis, SALLE LAGARDE Frédéric, DUCROS Bernard, GINOT Hervé, BEUGNON Maxime, FERRARI Jean-Marie, FORGEROU Nathalie, BECQUART Gaetan, LEROUX Aurélie, MAIRESSE Sébastien, COMBA Jean-Bernard, REVERS Alain, REMUSAT Patrick, BESSON Nathalie, TONARELLI Patrick, MAZZOLENI Jean-François, ETROIT Sylvie, L'HOTEL Olivier.

**Absents :** Communes d'Arpaillargues-Aureillac ; Bagnols/Cèze ; Cornillon ; Fontarèches ; Goudargues ; Issirac ; La Bastide d'Engras ; La Roque sur Cèze ; Laudun-L'Ardoise ; Le Garn ; Le Pin ; Lirac ; Montfaucon ; Pujaut ; Sabran ; St André de Roquepertuis; St Génies de Comolas ; St Gervais ; St Laurent des Arbres ; St Marcel de Careiret, St Michel d'Euzet ; St Paulet de Caisson ; Tavel ; Uzès.

Secrétaire de séance : Monsieur REMUSAT Patrick

Date de la convocation : 18 mars 2024

Le quorum étant atteint, le Président du SIIG, Monsieur Bernard DUCROS remercie l'assemblée présente et nomme Monsieur REMUSAT Patrick, secrétaire de séance.

### **1. Approbation du PV du 14 mars 2024**

Les élus n'ayant pas de remarque, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité, le PV du 14 mars 2024.

### **2. Approbation du Compte de Gestion 2023**

Le Trésorier de Bagnols-sur-Cèze a transmis au syndicat son Compte de Gestion 2023.

Les écritures font ressortir les masses suivantes :

<b>Section d'Investissement</b>	
Recettes	15 000,00 €
Excédent antérieur reporté	71 251,73 €
<b>Total recettes</b>	<b>86 251,73 €</b>
Dépenses	3 087,82 €
<b>Total dépenses</b>	<b>3 087,82 €</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>83 163,91 €</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	
Recettes	149 194,69 €
Excédent antérieur reporté	168 847,19 €
<b>Total recettes</b>	<b>318 041,88 €</b>
Dépenses	158 691,06 €
<b>Total dépenses</b>	<b>158 691,06 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>159 350,82 €</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>242 514,73 €</b>

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du SiiG 2023 transmis par le Trésorier de Bagnols-sur-Cèze et lui donne quitus.

### 3. Vote du Compte Administratif 2023

Le Président présente le Compte Administratif 2023 qui fait apparaître les résultats suivants :

		<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>RECETTES</b>	Prévisions budgétaires totales Titres de recettes émis Rattachements Restes à réaliser	86 251,73 € 15 000,00 € - -	315 847,19 € 149 194,69 € - -
<b>DEPENSES</b>	Prévisions budgétaires totales Mandats émis Rattachements Restes à réaliser	86 251,73 € 3 087,82 € - -	315 847,19 € 158 691,06 € - -
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	SOLDE D'EXECUTION Déficit Excédent SOLDE DES RESTES A REALISER Excédent Déficit	11 912,18 € - -	9 496,37 € - -
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent Déficit	83 163,91 €	159 350,82 €

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2023 du SiiG, qui est en tout point conforme au Compte de Gestion transmis par le Trésorier de Bagnols-sur-Cèze, et donne quitus au Président pour l'exercice 2023.

#### **4. Affectation du résultat de l'exercice 2023**

**Le conseil syndical décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la façon suivante :**

- ✓ Incrire à la section d'investissement, Recettes – article 001, le résultat d'investissement reporté : **83 163.91 €**
- ✓ Incrire à la section de fonctionnement, Recettes – article 002, le résultat de fonctionnement reporté : **159 350.82 €**

#### **5. Délibération à prendre concernant le taux de la participation des communes**

Le conseil syndical décide à l'unanimité **de baisser le taux à 1.20 € par habitant.**

#### **6. Vote du Budget Primitif 2024 du SiiG**

Le conseil syndical vote à l'unanimité le Budget Primitif 2024, qui se résume comme suit :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **267 350.82 euros**
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **99 163.91 euros**

#### **7. Délibération à prendre concernant la prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle**

Le conseil syndical décide de prendre à l'unanimité la délibération concernant la prime de pouvoir d'Achat Exceptionnelle à 100 %.

#### **8. Délibération à prendre concernant la modification des tarifs pour les impressions à des organismes ou des particuliers.**

Le conseil syndical décide à l'unanimité de prendre la délibération correspondante.

À compter du 12 avril 2024 les tarifs appliqués pour les impressions sont les suivants :

<b>FORMAT DE PAPIER</b>	<b>PAPIER NORMAL 90 G</b>	<b>PAPIER PHOTO</b>
<b>A2 (42 x 59.4 cm)</b>	<b>5 €</b>	<b>20 €</b>
<b>A1 (59.4 x 84 cm)</b>	<b>10 €</b>	<b>40 €</b>
<b>A0 (84 x 118.8 cm)</b>	<b>20 €</b>	<b>80 €</b>
<b>A0 (106 x 139.4 cm)</b>	<b>30 €</b>	<b>Non disponible</b>

**Monsieur le Président clos la séance à 18H50.**

